

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(v.1 du 01/06/2021)

○ Désignation

AVEYRON CULTURE – Mission Départementale est une association culturelle créée le 2 juillet 1990 qui assure le soutien et la promotion du développement culturel sur le territoire aveyronnais dans tous les domaines de l'Art et de la Culture en interaction avec les secteurs du social, de l'éducation, du tourisme et du patrimoine en favorisant l'accès de tous les aveyronnais à la culture sur l'ensemble du territoire départemental. Assumant les responsabilités artistique, territoriale et sociale qui lui incombent, AVEYRON CULTURE – Mission Départementale, mène des actions d'accompagnement, conseil, ingénierie, communication/promotion, formation/ressources, animation de réseaux, soutien technique, dans toutes les disciplines artistiques et auprès de tous les publics aveyronnais.

Depuis 5 ans, les activités d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale sont organisées, dans le cadre d'une approche transversale, autour de cinq dispositifs :

- Education artistique et culturelle : Développer la sensibilisation à l'art et à la culture, en toute équité géographique et sociale et tout au long du parcours éducatif de l'enfant et de l'adolescent. Proposer des itinéraires d'éducation artistique (parcours de découverte active) dans différents domaines artistiques en concertation avec les programmateurs du département et l'Education Nationale ainsi que des actions de sensibilisation en direction des formateurs et encadrants des publics jeunes.
- Pratiques professionnelles et amateurs : Accompagner les artistes amateurs dans leur démarche de professionnalisation et compléter leur formation, en accord avec leur projet personnel d'évolution. Accompagner les artistes professionnels dans leur démarche de création et leur projet professionnel d'évolution et de diffusion. Soutenir les programmateurs dans leur choix de programmation de créations (locales) et dans la médiation des spectacles qu'ils proposent. Gérer et animer la Galerie Sainte-Catherine et la Galerie Foch à Rodez.
- Ingénierie culturelle territoriale : Participer à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement culturel, consolider le positionnement de la culture comme composante importante de l'attractivité et du développement global et durable du territoire en intégrant des préoccupations d'ordre économique, touristique, patrimonial et social. Accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent construire un projet culturel de territoire et mettre en œuvre leur compétence culture. Accompagner les acteurs culturels publics ou privés dans la réalisation de projets artistiques et culturels revêtant une dimension territoriale.
- Culture et lien social : Mobiliser les acteurs de territoires autour de projets « culture et lien social », lever les freins pour l'accès à la culture des publics les plus éloignés, inciter les acteurs culturels à développer des projets en direction des plus fragiles, promouvoir la pratique culturelle comme levier de remobilisation et favoriser le vivre ensemble.
- Culture et Patrimoine : Rendre le patrimoine vivant et attractif par l'intervention d'artistes et la mise en place d'actions culturelles adaptées, faire du patrimoine un outil de développement en élargissant les publics, favoriser l'impact culturel, économique et touristique du lieu, valoriser les ressources patrimoniales du territoire, permettre son ancrage et/ou sa reconnaissance extérieure au département.

Son siège social est fixé 25 avenue Victor Hugo à Rodez (12000). AVEYRON CULTURE – Mission Départementale élabore et dispense des formations, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :

- ▶ client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale
- ▶ stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- ▶ formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- ▶ OPCO : les opérateurs de compétences sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage et en accompagnant les associations, les PME et les branches professionnelles en matière de formation.

○ **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par AVEYRON CULTURE- Mission Départementale pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

○ **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer dès l'inscription à la formation, au comptant, sans escompte par chèque à l'ordre d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale ou par virement bancaire.

○ **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

En cas d'annulation du fait d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale, le droit d'inscription versé est intégralement remboursé. Pour tout désistement du stagiaire intervenant après la date limite d'inscription, AVEYRON CULTURE – Mission Départementale procède à l'encaissement intégral du règlement, sauf cas de force majeure dûment justifié le jour du désistement. Tout stage commencé est dû intégralement.

○ **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. AVEYRON CULTURE – Mission Départementale peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, AVEYRON CULTURE – Mission Départementale se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

○ **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, AVEYRON CULTURE – Mission Départementale est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires. AVEYRON CULTURE – Mission Départementale ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence :

la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à AVEYRON CULTURE – Mission Départementale, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale.

○ **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

○ **Confidentialité et communication**

AVEYRON CULTURE – Mission Départementale et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AVEYRON CULTURE – Mission Départementale au client. AVEYRON CULTURE – Mission Départementale s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par AVEYRON CULTURE – Mission Départementale comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise AVEYRON CULTURE – Mission Départementale à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

○ **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à effectuer le suivi administratif de votre inscription et à organiser votre participation à cette formation. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer par courrier électronique auprès d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale : 05.65.73.80.50 ou à l'adresse suivante : p.videau@aveyron-culture.com

○ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et AVEYRON CULTURE – Mission Départementale à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux Rodez seront seuls compétents pour régler le litige.

